



**Observatoire des Fonctions
Publiques Africaines
(OFPA)**



**Partenariat pour le
Développement Municipal
(PDM)**

Table Ronde OFPA/PDM

Thème

**Quelles perspectives pour une fonction publique
territoriale et/ou locale en Afrique ?**

*Réflexions sur les implications de la décentralisation
sur la réforme de la fonction publique.
Exemples du Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal*

Expérience du Bénin (Plan de communication)

**Par Idrissou BOUKARY
S/G MRAI**

Plan de Communication

I- Introduction

- Contexte de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990 définissant le nouveau paradigme de développement : liberté d'association, multipartisme, liberté d'entreprise, Etat de droit ;
- Etats généraux de la Fonction Publique et axes de réformes
 - Clarification des missions de l'Etat
 - Rationalisation et stabilisation des structures, de l'organisation et les méthodes
 - Promotion et développement des ressources humaines
 - Amélioration de la circulation et de la conservation de l'Administration
 - Promotion de la bonne gouvernance
 - Décentralisation et déconcentration.
- Constitution du 11 décembre 1990 qui a prévu l'existence des collectivités territoriales

II- Expérience de la mise en œuvre de la décentralisation

2-1 : Fondements légaux

- Loi 97-029 portant organisation de l'Administration territoriale
- Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin
- Loi 98-05 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en statut particulier

2-2 : Organisation des élections communales et municipales de décembre 2002 et janvier 2003

2-3 : Situation des ressources humaines des communes au cours de la première mandature

- Historique de la gestion des ressources humaines des anciennes sous-préfectures et des Préfectures
- Insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines
- Politisation dans le recrutement des agents faisant perdre de vue les enjeux de développement local

III- Perspective dans la gestion des agents des collectivités

- projet de statut général de la Fonction publique prenant en compte la Fonction publique territoriale. Les mêmes valeurs de rentabilité, de continuité du service public, de performance, d'imputabilité et de responsabilité à développer au niveau central doivent être partagées au niveau des collectivités décentralisées. Les spécificités de la situation des agents locaux doivent être prises en compte ;

- Clarification des missions de l'Etat pour déterminer par des textes législatifs et/ou réglementaire les rôles et les synergies à développer pour les niveaux central et local ;

- Stratégie de déconcentration à travers la Déclaration de Politique de Décentralisation / Déconcentration. Cette stratégie vise à faire assumer à l'Etat ses responsabilités d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des compétences qui leur sont dévolues.

Conclusion

- Nécessité de promouvoir la décentralisation pour libérer les initiatives et promouvoir la démocratie et le développement à la base ;

- Nécessité de promouvoir les ressources humaines au niveau des collectivités territoriales ;

- Nécessité d'organiser l'accompagnement de l'Etat.